



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Montpellier, le 29 octobre 2021

ORDRE PUBLIC

Dispositif de sécurité dans l'Hérault pour la fête d'Halloween

En raison des risques de troubles à l'ordre public à l'occasion de la fête d'Halloween, le préfet de l'Hérault a décidé de prendre des mesures particulières pour réglementer la distribution de carburant, la détention et l'utilisation d'artifices de divertissements (arrêté préfectoral en date du 29 octobre 2021).

Seront interdites, sur l'ensemble du département de l'Hérault, sur la **période du 31 octobre (7h00) au 1^{er} novembre 2021 (18h00)** :

- La vente et l'utilisation de pétards de toutes catégories ;
- L'achat et la vente au détail, l'enlèvement ou le transport d'alcool ménager, de carburant en jerricans, citernes ou récipients divers (à l'exception des professionnels justifiant d'une activité rendant nécessaire l'approvisionnement en carburants).

Cabinet du préfet

Service départemental de
la communication interministérielle
Tél. : 04 67 61 61 25
Mél. : pref-communication@herault.gouv.fr
Site : www.herault.gouv.fr
Réseaux sociaux : @prefet34

34 place des Martyrs de la Résistance
34062 Montpellier CEDEX 2